



Comité de Pétanque et de Jeu Provençal
de la Haute Garonne

Fédération Française de Pétanque et
Jeu Provençal - Ligue Midi-Pyrénées

Réunion du Comité Directeur Mardi 05 mai 2020 – 18h Visio-conférence

Présents :

Mmes : CASSAIGNEAU - CLAMENS - FOURNES – LOZANO -
MONDRAGON - SANS

Mrs : ARCANGELI – ARNAUD - AZEMA – BEIGNON - CARLE –
DALLIER - DEBEZI - DUCASSE – GALIANO – HUGUET -
LACROUX - LE BOT - LE MANACH – NEVEU - PINAUD -
RICARD – VIGNERES

Absent(e)s excusé(e)s : Mme ROUGES – M. JURADO

Secrétaire administrative, Valérie

↳ **Plan de reprise de nos activités** (cf. relevés de décisions fédérales en pièce jointe) par Michel LE BOT,

- Nous sommes dans l'attente de la validation du plan de déconfinement présenté par la F.F.P.J.P au Ministère des Sports, validation qui devrait être rendue courant de cette semaine.

- Ce plan prévoit :

☞ La reprise de la pratique dans les clubs (hors compétition) : date et conditions au regard des précautions à prendre (distanciation, gestes barrières, désinfection, formation équipes...).

☞ La réouverture des clubs house et buvettes internes aux clubs : dates et conditions d'ouverture.

☞ La reprise de la compétition : date et conditions.

A ce stade, il est acquis que les boulodromes couverts doivent rester fermés et les regroupements de plus de 10 personnes sont prohibés.

A noter que les maires auront, malgré le plan Fédéral, la possibilité de restreindre le champ des autorisations de pratique et d'ouverture des boulodromes extérieurs.

- Les championnats de France 2020 sont reportés en 2021 (pièce jointe)

- Les CDC, CRC et CNC sont annulés dans toutes les catégories (par conséquence, les CZC le sont également)

- La classification est neutralisée pour 2020 : aucun résultat de concours ne sera pris en compte en 2020. De ce fait les joueurs reprendront la saison 2021 avec la classification prévue début 2020 (ainsi un joueur classé H3 sera H3 en 2021). Il est donc inutile de saisir les concours pas encore saisis ou à venir, si on peut en faire.

Il faut être patient, vigilant et respecter les consignes sanitaires afin de ne pas concourir à la propagation du Covid 19.

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

🔗 **Présentation des travaux de la commission compétitions sur la planification de la saison 2021 par Francis RICARD**

Les circonstances l'obligeant, cette commission s'est réunie en « télétravail » pour réaliser une proposition pour les championnats de la Haute-Garonne et de leurs qualificatifs pour la saison 2021.

Le nouveau découpage territorial, présenté et adopté lors du Congrès Départemental 2019, en 5 districts et en 2 ou 3 zones de qualification par district, nous permet d'envisager pour les années à venir :

- **Retour à des championnats de la Haute-Garonne à :**
 - 128 équipes en :
 - Triplettes seniors masculins
 - Doublettes seniors masculins
 - Tête à tête senior masculin
 - Doublettes mixtes
 - Triplettes promotion
 - 64 équipes en :
 - Triplettes vétérans
 - Doublettes féminines
 - Tête à tête féminin
 - 32 équipes en :
 - Triplettes féminines
- **Retour à deux épreuves qualificatives par district et par zone de qualification pour tous ces championnats**

Ces dernières années, cette structure n'était plus possible car nous craignons que certains secteurs aient besoin d'un week-end complet pour organiser leurs qualificatifs en raison du grand nombre de participants. Le découpage de chaque district (sauf le sud) en plusieurs zones de qualifications ayant pour but de réduire et d'équilibrer le nombre de participants dans chaque zone, nous pouvons envisager sereinement, un tel déroulement pour les années à venir. Au vu des remarques émises par bon nombre de joueurs (et joueuses) et par beaucoup de clubs organisateurs de championnats de la Haute Garonne en 2019, nous espérons ainsi répondre à leurs attentes.

Suite à l'annulation des championnats départementaux, régionaux et nationaux pour 2020, nous proposons de qualifier « d'office » pour 2021, toutes les équipes qualifiées lors des qualificatifs qui ont pu se dérouler en 2020. Cette mesure s'appliquerait à toutes les modalités pour lesquelles les qualificatifs ont pu se dérouler en 2020 (tir de précision compris).

Cette qualification serait soumise à la condition que les joueurs jouent dans la même formation et dans le même club.

Nous pensons que cette mesure équitable récompensera les joueurs qualifiés en 2020 qui se sont vus privés, étant donné les circonstances, du bénéfice de leurs performances.

Fin 2020, chaque club recevra la liste de ses licenciés qualifiés et il devra la retourner après validation (ou non) par les joueurs au CD 31.

L'adoption de cette mesure influe sur tous les qualificatifs aux championnats de la Haute-Garonne 2021 sauf en doublettes mixtes et en triplettes promotion où les qualificatifs n'ont pas pu se dérouler en 2020.

🔗 **Proposition modalités de déroulement des championnats de la Haute-Garonne 2021 et de leurs épreuves qualificatives**

En tenant compte de la proposition ci-dessus, le mode de déroulement sera exceptionnel pour la saison 2021.

- Triplettes masculins
 - Championnat à 128 équipes
 - Reprise des 64 équipes qualifiées en 2020
 - Pour les 64 équipes restantes à qualifier
 - 2 tours de qualification par district
 - 2 zones de qualification par district (sauf pour le sud avec une seule zone)
- Doublettes masculins

- Idem au triplètes masculins
- Tête à tête masculin
 - Idem au triplètes masculins
- Triplètes féminines
 - Ce championnat initialement prévu à 32 équipes devait être augmenté puisque nous avons déjà les 32 équipes qualifiées. La proposition ci-dessous a été validée à la majorité de 6 secteurs : Grand Lauragais, Pibrac, Grenade, Carbonne, Muret et 4 Vallées contre 2 secteurs : Toulouse et Comminges qui le souhaitaient à 64 équipes.
 - Championnat à 48 équipes
 - Reprise des 32 équipes qualifiées en 2020
 - Pour les 16 équipes restantes
 - 1 seul tour de qualification par district
 - Une seule zone de qualification : le district
- Doublettes féminines
 - Championnat à 64 équipes
 - Reprise des 32 équipes qualifiées en 2020
 - Pour les 32 équipes restantes
 - 1 seul tour de qualification par district
 - 2 zones de qualification par district (sauf pour le sud avec une seule zone)
- Tête à tête féminin
 - Idem au doublettes féminines
- Triplètes vétérans
 - Championnat à 64 équipes
 - Reprise des 32 équipes qualifiées en 2020
 - Pour les 32 équipes restantes
 - 1 seul tour de qualification par district
 - 2 zones de qualification par district (sauf pour le Sud avec une seule zone)
- Doublettes mixtes
 - Championnat à 128 équipes
 - Aucun qualifié en 2020
 - Pour les 128 équipes à qualifier :
 - 2 tours de qualification par district
 - 2 zones de qualification par district (sauf pour le sud avec une seule zone)
- Triplètes promotion
 - Championnat à 128 équipes
 - Aucun qualifié en 2020
 - Pour les 128 équipes à qualifier :
 - 2 tours de qualification par district
 - 2 zones de qualification par district (sauf pour le Sud avec une seule zone)
- Tir de précision
 - Un déroulement similaire à celui utilisé en 2020 serait mis en place pour qualifier des joueurs supplémentaires qui viendront s'ajouter à ceux qualifier en 2020.

Dans le cas où des équipes (ou joueurs) ne souhaitent pas honorer leur qualification obtenue en 2020, cette équipe sera reversée automatiquement au district d'appartenance en 2020 et à la zone de qualification qui correspondait à son club en 2020.

↳ Mode de calcul du nombre de qualifiés (validé à l'unanimité des membres de la commission)

- Le nombre de qualifiés par district sera proportionnel à l'effectif du district pour la modalité. Cet effectif est celui de Geslico au 30 mars 2020.
 - Par exemple, pour un championnat départemental seniors masculins, on prend tous les licenciés du district pouvant y participer soit :
 - Les seniors masculins Elite

- Les seniors masculins Honneur
 - Les seniors masculins Promotion
 - Les vétérans masculins Elite
 - Les vétérans masculins Honneur
 - Les vétérans masculins Promotion
- Ce nombre de qualifiés ainsi obtenu est partagé à :
- 60% pour le critère 1 (participation relative des licenciés du district). La participation est celle des joueurs inscrits aux qualificatifs 2020 sauf pour le triplètes Promotion où j'ai dû reprendre les participants de 2019.
 - 40% pour le critère 2 (valeur moyenne d'une équipe du district). Cette valeur a été calculée sur les résultats des équipes du district aux championnats de la Haute-Garonne 2019.
 - Les deux nombres obtenus sont ensuite modulés par des « bonus » ou « malus » par application de ces deux critères
 - Ces mêmes critères de calcul seront appliqués dans chaque district pour déterminer le nombre de qualifiés par zone de qualification

Cette méthode de travail respecte les engagements pris lors de la présentation du nouveau découpage territorial aux clubs, les critères de calcul mis en place et validés depuis 3 ans et elle permet de s'adapter à la situation exceptionnelle de la saison 2021, en raison de l'annulation des championnats 2020 et de notre souhait de reprendre les qualifiés « pour rien » de 2020.

🔗 Validation par les secteurs actuels des zones de qualification par District en 2021

Le projet de zones de qualification avait été présenté par Francis et Raymond au cours de réunions au sein des secteurs en septembre 2019. L'idée dominante est un partage géographique des districts en plusieurs zones de qualification afin d'atteindre deux objectifs : moins de déplacements pour les joueurs pour se rendre aux qualificatifs (proximité géographique) et équilibre du nombre de participants pour permettre à plus de clubs d'accueillir une telle compétition.

Tous les responsables de secteur ont été impliqués dans ce découpage qui sera revu et actualisé pour les années futures.

1) Toutes ces orientations sont validées à la majorité par le Comité Directeur.

🔗 Engagements aux qualificatifs 2020

A ce jour, le budget 2020 fait état de dépenses de fonctionnement liées à la vie administrative mais celles liées au domaine sportif sont limitées compte tenu de l'annulation des championnats 2020, par conséquent la balance en fin d'année sera excédentaire.

Compte tenu de cette situation, nous avons envisagé de ne pas encaisser les 2€ versés par les joueurs et joueuses lors des qualificatifs 2020.

2) Cette proposition est validée à la majorité par le Comité Directeur.

Par ailleurs, les Clubs qui ont pris des publicités dans le Calendrier officiel 2020 seront soit remboursés soit bénéficieront de leur gratuité pour 2021.

🔗 Questions diverses

1) Quand est-ce que le calendrier fédéral 2021 sera présenté ?

⇒ Réponse : dès validation de la F.F.P.J.P

2) Que faisons-nous du projet de la création d'une D2 en CDC féminin pour 2021 ? Le reporter d'un an ou prise en compte des résultats 2019 pour sa mise en place dès 2021 ?

⇒ Réponse : au regard du travail fait par la C° Féminine et l'unanimité des réponses dans sa mise en place, il semble dommage de reporter cette création d'un an. Si la décision est prise de son application pour 2021, cela implique la révision des montées/descentes de 2019 à 2020 et certains clubs y accèderaient alors qu'ils n'étaient pas concernés car classés à la 2^{ème}, 3^{ème} voire

4^{ème} place du classement 2019. Il faudra accepter le refus des Clubs qui ne voudraient pas monter. Francis va se lancer dans l'étude de cette situation.

3) Que devient l'évaluation que nous avons menée sur les CZC pour 2021 qui prévoyait en 2020, la descente de plus de clubs en D2 que ceux qui seraient montés de la D2 en D1 et ainsi tendre à équilibrer la participation des deux divisions dans les nouveaux Districts ? Reportons-nous le projet en 2021 ou est-ce que nous le maintenons, en sachant que le classement de référence sera le CZC 2019 ?

⇒ 3) Réponse : à la majorité, le Bureau Directeur se prononce pour le report en 2021.

4) La réflexion sur le déroulement des CZC, en A/B ou 4 parties devra occuper nos esprits durant l'été pour être débattu à la rentrée de septembre.

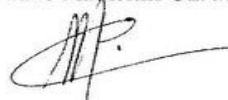
5) Le Comité ne rouvrira pas ses portes avant le 2 juin 2020 voire début septembre 2020.

Fin de la Visio à 20h15

Le Président du CD 31,
Michel Le Bot.



La Secrétaire Générale,
Marie-Madeleine CLAMENS.



Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Relevé de décisions

Visio Conférence - COMITE DIRECTEUR de la FFPJP des 30 Avril et 1er Mai 2020

Assemblées Générales : le Congrès de la FFPJP est maintenu au 18-19 Décembre 2020 à EVIAN. Les AG de nos organes déconcentrés doivent se tenir avant celui-ci dans la période octobre / novembre / début décembre.

Le plan de reprise de nos activités est finalisé et transmis pour validation au Ministère des Sports. La diffusion officielle suivra dès aval de notre Ministère.

Championnats de France 2021 / 2022 : les organisateurs, dates et lieux sont finalisés et les tableaux relatifs sont repris sur le site internet de la FFPJP.

Grands évènements (Nationaux / Supra / Internationaux / Evènementiels)

Les compétitions frappées d'interdiction par les directives gouvernementales sont, de fait, annulées et ne peuvent pas être reportées. En effet ces reports s'ajouteraient aux manifestations déjà prévues au Calendrier Officiel de la FFPJP et leur viendraient en concurrence. Tout organisateur souhaitant un report doit obligatoirement transmettre à la fédération une demande dûment motivée, avec avis des organes déconcentrés concernés, afin d'obtenir l'accord de la FFPJP. Cette obligation s'applique à nos partenaires conventionnés ainsi qu'aux organisateurs du secteur privé.

Impacts du Covid-19 sur la saison 2020

- **Classification :** la saison 2020 est neutralisée et ne donnera pas lieu à classification. La classification reprendra en 2021.
- **CDC / CRC / CNC :** les CDC, CRC, CNC JP, CNC jeunes et CNC vétérans sont annulés. Un projet de compétition dans un format réduit est à l'étude pour les clubs participant aux CNC Open et Féminins.
- **La Coupe de France 2020/2021** est maintenue avec un calendrier aménagé dans la période septembre / octobre / novembre avec regroupements possibles pour les préqualifications. A noter que jouer la Coupe de France sur l'année civile n'est pas possible car elle nécessite un déroulement sur une période de 15 mois.
- **Jeunes :** la commission des jeunes et la DTN travaillent sur un projet d'une compétition spécifique pour les jeunes qui trouverait sa place en fin de cette année.
- **Mutations :** les règles en vigueur s'appliquent et toute évocation du Covid-19 ne saurait entrer en ligne de compte.
- **Championnats d'Europe / Coupe d'Europe :** la décision de la tenue ou non de ces compétitions européennes sera prise par le Comité Directeur de la CEP en Juin 2020.

Joseph CANTARELLI

Calendrier des "France" en 2021

<i>Championnat</i>	<i>Dates</i>	<i>Lieu</i>	<i>Liens des Villes ou Office du Tourisme</i>	<i>TV ou WebTV</i>
PETANQUE				
Triplette Seniors Masculins	19 & 20 juin	Lanester (56)	www.lanester.bzh/	L'EQUIPE-FR
Doublette Seniors Mixtes	26 & 27 juin	Montauban (82)	www.montauban-tourisme.com/	L'EQUIPE-FR
Triplette Vétérans	07 & 08 juillet	Bergerac (24)	www.bergerac.fr/	
Triplette Seniors Promotion	10 & 11 juillet	Bergerac (24)	www.pays-bergerac-tourisme.com/	
Triplette Féminines	17 & 18 juillet	Palavas les Flôts (34)	www.palavaslesflots.com/fr	
Doublette Féminines	24 & 25 juillet	Lavelanet (09)	www.mairie-lavelanet.fr/	
T à T Seniors	24 & 25 juillet	Lavelanet (09)	www.tourisme-occitanie.com/	
Triplette Jeunes M C J	21 & 22 août	Nevers (58)	www.nevers.fr/	
Doublette Seniors Masculins	28 & 29 août	Quimper (29)	www.quimper.bzh/	
T à T Féminines	28 & 29 août	Quimper (29)	www.quimper-tourisme.bzh/	
JEU PROVENÇAL				
Triplettes Provençal	02 au 04 juillet	Cabestany (66)	www.ville-cabestany.fr/	
Doublettes Provençal	03 au 05 sept.	Quillan (11)	www.quillan.fr/	
TIR de PRECISION				
<i>Participation à définir</i>	?? décembre	Valence (26)	www.valence.fr/	

Les liens sites Villes ou Région ou Office du Tourisme ne se sont pas des liens propres à l'organisation du Championnat de France